



QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT A ÉTÉ PIQUÉ PAR UNE TIQUE ?



À SAVOIR

La tique vit dans les zones boisées ou à hautes herbes. Elle s'accroche à la peau et se nourrit de sang. Elle peut transmettre des bactéries responsables de nombreuses infections.

En cas de piqûre de tique, vous devez ;

- 1 - la retirer** : utilisez un tire-tique, vendu en pharmacie ou une pince à épiler et tirez doucement avec un mouvement circulaire.
- 2 - désinfecter la peau, et surveiller la zone piquée**. Une plaque rouge peut apparaître mais doit se résorber dans les 3 jours. Au-delà, consultez votre médecin traitant, elle peut être un symptôme de la maladie de Lyme et nécessiter un traitement.



À RETENIR

- ▶ Lors d'une promenade en forêt, au parc ou à la campagne, habillez votre enfant de vêtements longs, serrés aux poignets et chevilles, choisissez des chaussettes hautes et des chaussures fermées.
- ▶ Au retour, inspectez votre enfant, surtout au niveau des aisselles, des plis du genou, des organes génitaux et du cuir chevelu.
- ▶ Consultez votre médecin :
 - si votre enfant a été piqué et qu'il a moins de 8 ans,
 - si la tique est accrochée depuis plus de 36 heures,
 - s'il a subi plusieurs piqûres,
 - si la rougeur persiste au-delà de 3 jours.



QUI CONSULTER ?

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter votre médecin traitant, pédiatre, sage-femme ou pharmacien.



LA MSA VOUS ACCOMPAGNE

La MSA prend en charge votre consultation médicale à hauteur de 70%.